YERRES

ARRÊTE autorisant la pose d'enseignes
n°2008/148 Série A
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

HÔTEL DE VILLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 25/02/2008	
Complétée le 25/02/2008	
Par :	FARANDOLINE
Demeurant à :	représenté par Mme Chryseis MONLOUIS 37 bis, rue de l'Hermitage 91800 BRUNOY
Représenté par :	
Pour :	Pose d'enseignes
Sur un terrain sis à :	29 rue Pierre Brossolette Yerres

Référence dossier
N° EN 91691 08 19003

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
14 AVR. 2008
COORDINATION

Le Maire,

VU -

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de l'Environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 2004-123 série A en date du 9 avril 2004, portant réglementation spéciales de la Publicité, des pré enseignes et des enseignes,

ARRETE

Article 1 : La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Article 2 : L'enseigne sera éclairée de façon indirecte par l'emploi de projecteurs discrets.

Article 3 : L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'activité signalée.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 27 mars 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté d'Agglomération
Du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98